



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 13 ou 20 juin 2024**

**RAPPORT N° 17/2024  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes communaux de l'exercice 2023**

**Rapport sur le préavis N° 17/2024  
« Comptes communaux de l'exercice 2023 »**

**Table des matières**

<b>Abréviations</b>	<b>2</b>
<b>Vocabulaire</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Présentation des comptes et du préavis N° 17/2024</b>	<b>3</b>
<b>Rapport du réviseur PKF</b>	<b>5</b>
<b>Examens des comptes</b>	<b>7</b>
Secrétariat municipal (SMU)	8
Service de l'Accueil et de la Population (ACC)	8
Service des affaires intercommunales (SAI)	8
Bureau de l'économie, du tourisme et de la vigne (ECO)	8
Service des systèmes d'information (SYS)	9
Service des Finances (FIN)	9
Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie (BAT)	9
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)	10
Bureau de la durabilité (DUR)	10
Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien (TRA)	11
Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)	11
Sécurité (ASR)	12
Service de la cohésion sociale (COS)	13
Service de la culture (SCU)	13
Service des relations humaines (RHU)	14
Bureau animation jeunesse (ANI)	14
Musée Jenisch Vevey (MJV)	14
<b>Examen de la brochure</b>	<b>15</b>
<b>Préavis N° 17/2024</b>	<b>16</b>
<b>Conclusions</b>	<b>17</b>

## VOCABULAIRE

### Abréviations

ACC :	Accueil et population
ANI :	Bureau animation jeunesse
ARAS :	Association régionale d'action sociale
BAT :	Bâtiments, gérance et énergie
CAD :	Chauffage à distance
COFI :	Commission des finances
COGEST :	Commission de gestion
COS:	Cohésion sociale
DUR :	Bureau de la durabilité
ECA :	Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
ECO:	Bureau économie, tourisme et vignes
ERP :	Enterprise Resource Planning ou PGI (Progiciel de gestion intégré)
FAM:	Famille, éducation et sport
FAS :	Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (Théâtre Le Reflet)
FEDD :	Fonds communal pour l'énergie et le développement durable
FIN:	Finances
GED :	Gestion électronique des documents
MJV :	Musée Jenisch Vevey
RHU:	Relations humaines
SAI:	Affaires intercommunales
SCU:	Culture
SMU:	Secrétariat municipal
SYS:	Systèmes d'information
TRA:	Travaux publics, espaces verts et entretien
URB:	Urbanisme et mobilité

### Vocabulaire

#### **Patrimoine administratif :**

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.

#### **Patrimoine financier :**

Le patrimoine financier désigne l'ensemble des biens financiers (également appelés actifs) détenus par une personne physique ou morale.

#### **Valeur vénale :**

La valeur vénale est le prix auquel un bien peut être vendu sur un marché donné. Elle se réfère au prix de marché de ce bien.

#### **Valeur nominale :**

La valeur d'un titre qui est fixé par la société qui l'émet, sans rapport avec la valeur marchande ou de marché (vénale).

## Introduction

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2023 lors de 3 séances les 30 avril, 2 et 3 mai 2024. Elle a procédé à l'examen des comptes du préavis n° 17/2024 « Comptes communaux de l'exercice 2023 » et du rapport de la fiduciaire chargée de la révision (PKF). Lors de l'examen des comptes, la commission a pu bénéficier de l'apport avisé de MM. Alain Debonneville (chef de Service FIN) ainsi que du Syndic et Municipal en charge des finances, M. Yvan Luccarini, qui a présenté en introduction une synthèse de la situation financière de la Commune au 31 décembre 2023.

M. le Syndic Yvan Luccarini, Municipale SCU, FIN et SYS (da.) ainsi que M. Debonneville ont participé aux trois journées et les personnes citées ci-dessous au fur et à mesure selon les horaires établis. Mesdames les Municipales Gabriela Kämpf, Municipale COS (da.), Alexandra Melchior, Municipale SCU et ASR (VER) et Laurie Willommet, Municipale FAM (PS) ainsi que Messieurs les Municipaux Antoine Dormond, Municipal URB (VER), Vincent Imhof, Municipal TRA (V'LIB) et Pascal Molliat, Municipale BAT (VL), accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de Service, déléguées et délégués, responsables de secteur).

Les membres de la COFI et les membres et suppléants de la Cogest présents étaient Mesdames Sophie Métraux (VER), Hélène Gander (da.), Sarah Dohr (VL - rédactrice du rapport) et Messieurs Pierre Butty (PS), Dominique Besson (PS), Alexandre Beausire (PLR), Clément Tolusso (da.), Laurent Cornu (PLR), Guillaume Pilloud (UDC), Jacques Sauvonnet (PLR), Alain Gonthier (da.), Jérôme Christen (VL) et Patrick Bertschy (PLR), Antoine Stübi (VER).

La Commission de gestion tient à remercier M. le Syndic, M. Debonneville, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les cheffes et chefs des différents services, les collaboratrices et collaborateurs de ces services ainsi que les membres de la COFI pour leur disponibilité et leur participation active lors de ces journées de révision des comptes.

Un grand merci à tous les collaborateurs œuvrant pour la Commune de Vevey.

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

## Présentation des comptes et du préavis N° 17/2024

M. Luccarini présente les comptes à l'aide de diapositives montrant les tableaux et informations développées dans le préavis. Il présente un résumé de ces comptes en quelques chiffres clés.

Le résultat publié présente un excédent de charges de CHF 4.52 millions, une marge d'autofinancement positive de CHF 2.90 millions, des dépenses nettes d'investissements de CHF 9.23 millions et la Commune n'a pas dû recourir à un emprunt.

Après bouclement des comptes, le découvert au bilan passe à CHF 35.54 millions et les disponibilités sur les comptes (trésorerie argent sur les comptes) sont de CHF 8.94 millions.

Par rapport au budget 2023 (perte estimée de CHF 7.9 millions), la Commune a une diminution des charges de 1.85%, mais également une diminution des revenus de 4.14% pour arriver à une perte finale de CHF 4.51 millions et une amélioration de CHF 3.48 millions par rapport au budget.

M. Luccarini présente les annexes au préavis, la première concerne l'évolution de l'autofinancement où **la courbe des comptes a été ajoutée** pour une meilleure visualisation de l'évolution de l'autofinancement. Il indique 2 chiffres :

Autofinancement moyen 2019-2023 : CHF 5'815'730

Autofinancement moyen 2021-2023 : CHF 6'345'151

Ce sont des valeurs plus basses que l'an dernier, mais toujours satisfaisantes.

La deuxième annexe fait référence à la comparaison entre le plan des investissements prévus en 2023 et ce qui a été réellement réalisé et dépensé.

- 1ère catégorie : dépenses non prévues au plan des investissements
- 2ème catégorie : dépenses prévues au plan des investissements
  1. Objets en cours
  2. Objets à engager

On remarque donc qu'il y a eu moins d'investissements dépensés que prévu en 2023 : CHF 12'984'000.— prévus contre CHF 9'413'000.— dépensés.

Les objets portent les mêmes numéros que sur le plan des investissements ce qui permet le suivi de ces investissements dans le temps.

### **Charges et revenus**

Une différence à noter est présente dans la charge du personnel. Elle est finalement plus de CHF 2 millions plus bas que budgétisé. Ceci est dû, avec une indexation qui se monte à environ CHF 1'000'000.—, par des postes de travail (EPT à 100%) qui ont été budgétisés, mais pas repourvus courant 2023. Certaines branches connaissent le plein emploi et le recrutement est difficile.

### **Dettes**

Les dettes sont en augmentation aussi par le fait de l'achat d'immeubles à l'Avenue Plumhof. Cet achat augmente en revanche aussi le revenu du patrimoine par un rendement locatif plus élevé. Les dettes sont couvertes par le patrimoine immobilier de la Commune.

### **Impôts**

Le taux d'imposition n'a pas été changé pour la Commune de Vevey et se trouve toujours à 74.5 points. La Commune est en dessous de la cible visée. CHF 50.68 millions ont été budgétisés pour l'impôt sur les personnes physiques, mais seuls CHF 45.46 millions ont finalement été encaissés. C'est la valeur la plus basse depuis 5 ans et assez difficile à expliquer.

Quant à l'impôt sur les personnes morales (entreprises), la réforme RIE III et RFFA amène un effet yo-yo. Nouvellement, les entreprises sont imposées sur le revenu (avant la réforme, elles ont été imposées sur le capital). Ce changement amène une incertitude pour les années à venir, car une entreprise internationale a aujourd'hui des leviers à disposition pour amortir des succursales étrangères sur une année. Ce qui diminuera leur bénéfice et donc les impôts. Il y a, dans l'annexe 1 à ce préavis, l'introduction de la nouvelle ligne « Imputation d'impôts étrangers » qui donne la visualisation de la rétrogradation des impôts à la suite de cette réforme RIE III / RFFA.

Les impôts sur les droits de mutation, de succession et sur les donations sont difficilement prévisibles.

### **Amortissement**

Il y a eu en 2023 encore des amortissements extraordinaires. Un résumé figure dans l'annexe sous le point 2. Ici, des comptes ont été analysés puis « nettoyés ». Il n'y a pas d'influence sur le résultat.

### **Bilan**

Avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, il va y avoir un frein à l'endettement. Les réserves latentes sont admises et ce mécanisme est déjà présent aujourd'hui dans les comptes. La Commune a une valeur patrimoniale qui couvre les dettes. M. Luccarini indique que tous les actifs ne sont pas à leur valeur vénale, si on parle en particulier d'une société gazière bien connue dont les actions sont comptabilisées à leur valeur nominale au bilan et valent CHF 2 millions, alors que leur valeur boursière atteint plusieurs dizaines de millions de francs. Il y a bien sûr d'autres exemples (actions, immeubles) dans le bilan.

M. Luccarini termine en se disant satisfait que les comptes se présentent mieux que le budget. Les réformes fiscales pour personnes morales se sont stabilisées, même s'il y a encore quelques détails à régler avec le canton.

### **Rapport du réviseur**

La commission de gestion a accueilli le 30 avril M. Christophe Pointet de la société PKF Fiduciaire SA, organe de révision des comptes de la commune. M. Pointet rapporte que l'audit a commencé le 8 avril sur la base du règlement sur les Communes et la RCom et elle s'est terminée par une séance avec M. le Syndic et M. Debonneville. Cette séance est usuelle à la fin de l'audit.

Les outils de gestion de la comptabilité sont performants : les pièces comptables sont aujourd'hui attachées à l'écriture, cela évite de devoir transporter des classeurs et déranger les collaborateurs. Toute la comptabilité est conforme aux lois.

Un travail qui est toujours nécessaire est l'approche aux risques et dangers de fraude et de détournement de l'actif. Une partie du travail du fiduciaire consiste dès lors à contrôler les liquidités, les mouvements, les signatures à deux et contrôler que tout est à jour. Le fiduciaire contrôle les actifs, le patrimoine administratif et financier, le passif (que toutes les écritures soient enregistrées), les provisions et les revenus principaux, les impôts.

Il y a un patrimoine financier et administratif important dans la Commune. Celui-ci génère des revenus qu'ils soient immobiliers ou sous forme d'actions. Certes il y a aussi des charges d'immeubles, d'entretien, mais il est clair que s'il n'y avait pas tout ce patrimoine historique acquis au fil des années, finalement la dette de la Ville serait relativement plus élevée.

Il présente le rapport détaillé relatif à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

### **I. Analyse succincte des comptes**

La marge d'autofinancement est insuffisante. La dette à long terme ne couvre pas les investissements. Ceci est dû notamment à l'acquisition des biens immobiliers, comme celui de Plumhof pour CHF 11 millions. Cet investissement est passé par un emprunt à court terme. C'est un choix de la Commune qui souhaitait profiter des taux d'intérêt bas. Cette méthode nécessite une réflexion pour la gestion future. Il y a un déséquilibre dans le sens où le financement est plus élevé que l'autofinancement.

Il faudrait entre 10 et 20% de capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer les investissements.

### **II. Analyse des comptes au bilan**

M. Pointet indique que la Commune a donc fait une perte en 2023 avec un excédent de charges de CHF 4.51 millions.

Les comptes bancaires, postaux et les caisses ont été vérifiés et contrôlés. Dans les impôts à encaisser, il est à noter que le canton a fait le virement du dernier acompte en date du 31 décembre 2023 et le montant a été crédité en date du 4 janvier 2024.

Dans les comptes pertes sur débiteurs et risques encourus, la provision de CHF 2 millions est suffisante pour couvrir d'éventuels risques. À noter que la Confrérie des Vignerons figure sous débiteurs douteux. La Commune n'a aucune vue sur leurs comptes donc la situation est qualifiée de douteuse. Pour couvrir le risque d'une éventuelle faillite de cette dernière, la Commune provisionne un maximum.

Les détails des comptes d'attentes sont donnés à la page 11 du rapport PKF. Ils figurent toujours dans le bilan et dans les investissements. En 2023, il y a eu un amortissement à la hauteur de CHF 8.40 millions (annexe 2 du préavis). Il est prévu de faire ce nettoyage régulièrement. Amorti sur le fonds de réserve, compte 9280.11.

Le fond de l'urbanisme, plafonné à CHF 50 millions, a été utilisé pour l'acquisition de la parcelle et de ses immeubles situés au Bvd Henri Plumhof 6. Ceci a été validé par la commission de l'urbanisme. Son affectation par le Conseil communal au patrimoine financier est pendante. Voir les détails de l'acquisition dans la brochure des comptes, page 214.

Dans le rapport, sous le point 19, page 16, il y a une nouvelle rubrique concernant les crédits accordés par le Conseil communal où des travaux sont engagés, mais pas terminés, un montant doit donc être amorti à l'avenir.

Comme les rentiers et les fonds spéciaux sont gérés par la Ville, il n'y a eu aucune difficulté pour les vérifier.

En conclusion, M. Pointet relève qu'il y a encore certaines procédures qui doivent être formalisées. Néanmoins, après le travail de vérification, il peut confirmer que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude et que les renseignements demandés ont été fournis.

**Note :**

Le rapport des vérificateurs des comptes de PKF est confidentiel.

**Note importante** (et le point d'humour dans ce rapport) :

*La comptabilité est globalement juste, mais précisément fausse*

Déclaration faite lors des questions sur les comptes dont les imputations ne correspondent pas au libellé du compte.

## Examens des comptes

Présences pour les services :

Alain Debonneville	chef de service FIN
Colette Rossier	cheffe de service SAI
Robert Schneider	chef de service SYS)
Daniel Gnerre	responsable Cartoriviera
Grégoire Halter	secrétaire municipale
Raphaël Delessert	chargé de communication
Laurence Chabloz	responsable pôle expert RHU
Andrea Fauria	i. A. responsable RHU
Manon Fawer	cheffe de service FAM
Piotr Wiacek	responsable secteur sports
Janine Repetti	adj. Cheffe de service FAM
Isabelle Chaudet	adj. admin. FAM
Céline Beetschen	i. A. responsable ANI
Pascale Bacher	cheffe de service ACC
Christyl Vasserot	cheffe de service COS
Jessica Renel	responsable DUR
Cécile Roten	cheffe de service SCU
Nathalie Chaix	directrice musée Jenisch
Fanny Abbott	directrice musée historique
Pauline Martin	directrice Musée suisse de l'appareil photographique
Yan Buchs	directeur Bibliothèque
Julien Cainne	chef de service URB
Sergio Da Costa	responsable police des constructions
Sophie Reymond	responsable de bureau ECO
Manouk Guignard	chargée projet ECO
Alessandro Sfameni	i. A. chef de service TRA ( <i>avec Thierry Spalla, absent</i> )
Cédric Girod	i. A. responsable travaux
Grégoire Martin	responsable parcs et jardins
Stéphane Boulenez	responsable de garage
Stéphane Piquilloud	responsable voirie
Claude Lehrian	chef de service BAT
Carole Deschenaux	responsable gérance

## Informations générales concernant la lecture des comptes

Durant la lecture des comptes, les différences dans les comptes xxx.3011 *Traitements et salaires* et xxx.3012 *Salaires du personnel auxiliaire* sont principalement dus aux absences, accidents ou départs à la retraite voire à des démissions ; certains recrutements peuvent être longs.

Les comptes xxx.4361.02 *ristournes d'assurances* correspondent au remboursement des assurances en cas d'absence ou accident.

À noter que le Conseil communal a voté le préavis du crédit-cadre (P31/2023 à la hauteur de CHF 5'900'000.—) qui permet de gérer les rénovations des bâtiments par le biais de ce crédit cadre. C'est comptabilisé dans les investissements.

Il y a deux différents comptes pour l'entretien des bâtiments : xxx.3141 *Entretien courant* et xxx.3141.31 *Entretiens spéciaux*. C'est uniquement la manière qui diffère pour comptabiliser, mais ils concernent tous les deux l'entretien. Quand on ne fait qu'une peinture, c'est comptabilisé sur le compte entretiens courants/spéciaux et est donc budgétisé. Si on change toutes les fenêtres d'un bâtiment, c'est un investissement qui passe dans le crédit-cadre.



### **Secrétariat municipal (SMU)**

#### *100.3189 Honoraires de tiers*

Tout d'abord, il y a le compte 100.3185.02 qui devrait être joint à cette ligne. Les deux concernent les frais d'honoraires de tiers. Qu'il y ait les deux lignes, c'est encore historique et devrait changer avec le nouveau plan comptable MCH2. Les frais d'honoraires concernent la CRIC et une partie du PDCom. Comme les activités de la CRIC ont baissé, les dépenses ont baissé aussi. À noter qu'aujourd'hui, la présence des commissaires à la CRIC passe par les jetons de présence. Concernant le PDCom, les frais ont été partagés en deux sur deux ans. Avec l'accord du Conseil, c'est cet accompagnement qui a été imputé sur cette ligne.

#### *110.3040 Caisse de pension et de prévoyance*

Concerne la « rente à vie » des anciens municipaux. Cette rente à vie a été abolie en 2016, mais comme ces droits restent acquis, il reste encore des rentes à payer. Un détail croustillant : une personne a demandé d'être indexée comme les employés.

#### *120.3012 Salaires du personnel auxiliaire*

Compensation APG ; une personne a été engagée pour en remplacer une autre.

#### *120.3101.01 Votations et élections*

Le bureau prévoit toujours une réservée pour le cas où il devrait y avoir un référendum. En plus, les frais d'introduction du nouveau scanner pour faire le décompte des bulletins ont été partagés entre les dicastères SYS et SMU. Chacun a pris CHF 20'000.—.

#### *121.3902 Imputations internes de biens, services, marchandises*

Ce compte est utilisé pour comptabiliser les factures de vin. Aujourd'hui, ce compte est ventilé et de nouveaux critères pour la consommation de vin ont été introduits : une bouteille pour 5 personnes lors d'un apéro, une bouteille pour 4 personnes lors d'un repas.

### **Service de l'Accueil et de la Population (ACC)**

#### *122.3011 Traitements du personnel*

Une chargée de projet s'occupe de la taxe de séjour. La personne a été engagée en fixe, mais avec un CDD. Ce poste va être pérennisé en 2024.

#### *122.3101.01 Archives communales*

Prévu dans le budget, mais finalement passé par le préavis 17/2023.

### **Service des affaires intercommunales (SAI)**

#### *150.4528 Contribution des communes de la Riviera*

Elle est plus basse cette année à la suite d'une ristourne d'assurances qui a bénéficié à toutes les communes.

### **Bureau de l'économie, du tourisme et de la vigne (ECO)**

#### *182.3658.10 Manifestation du 31 décembre sur la Grande Place de Vevey*

Vevey Réveillon a arrêté son activité. Ce montant reste disponible pour une association qui veut bien se charger d'organiser un évènement.

#### *182.4658 Participation de la taxe de séjour*

Nouveau compte : c'est la ristourne de la taxe de séjour qui est une taxe affectée. Elle est redistribuée à des manifestations locales.

#### *2962.3102 Publicité et promotion des vins*

Les frais du nouvel étiquetage du vin, du nouveau logo et du nouveau design. Le montant a été imputé sur deux ans.

2962.4355 *Vente de vins et moûts*  
La production a diminué.

2962.3188 *Frais de transport*

Le libellé n'est pas adéquat, car il s'agit des frais de Dring-Dring qui livre les commandes, surtout de la limonade (la Baigneuse). Ne pas oublier qu'en 2024, la production de la limonade est passée de 4'000 bouteilles à 20'000 bouteilles. Les frais vont augmenter.

### **Service des systèmes d'information (SYS)**

190.3111 *Achat de matériel informatique et de logiciels*

Le montant reste élevé, car il y a des machines supplémentaires à la suite de l'augmentation des places de travail (notamment dans les garderies). Aussi les licences Microsoft augmentent, heureusement que Vevey bénéficie des mêmes conditions que la Confédération.

190.3313.10 *Amortissement refonte site web www.vevey.ch*

Ce projet a été amorti sur 5 ans, c'est la dernière tranche.

### **Service des Finances (FIN)**

200.3184 *Frais de contentieux et de poursuite*

Frais résultant de la mise en poursuite des créanciers qui ne paient pas.

200.4019 *Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source sur les personnes morales*

Aujourd'hui, une entreprise est imposée sur le bénéfice. Auparavant, c'était sur le capital. Si une entreprise ferme une succursale à l'étranger, elle peut amortir en une année et demander la rétroaction de son impôt payé en trop. D'où le remboursement. Dans le futur, il y aura cet effet yo-yo, car il est difficile à prévoir ce qui se passe dans le monde économique global.

### **Service des bâtiments (BAT)**

251.3011 *Traitements du personnel*

Une erreur s'est glissée lors de l'établissement du budget 2023 : le service s'est basé sur les chiffres du budget 2022 et non des comptes.

256.3012 *Salaires des concierges auxiliaires*

À la suite d'une absence à long terme, deux concierges auxiliaires ont été engagés. Ce sont également des locataires des tours de Gilamont. Une bonne solution.

257.4271.xx *Loyers*

Ces comptes varient d'année en année. S'il y a des travaux, le loyer baisse. Si on loue la salle du Conseil pour un tournage de film, ça augmente les recettes.

269.3011 *Traitements du personnel*

Ce compte est géré par le sport. L'entretien structurel est intégré dans le dicastère BAT.

270.3191 *Impôts et taxes*

Imputation de la taxe d'épuration.

272.3188 *Enlèvement des ordures ménagères*

Mauvaise imputation, ça va être changé pour 2024. Aujourd'hui, les frais sont imputés sur le compte 272.3133.

274.3141 *Entretien courant*

Travaux faits aux Bains Payes : les toilettes, la chambre froide et les barrières ont été mises aux normes. Le contrat d'exploitation a été adapté et se base aujourd'hui sur le chiffre d'affaires. Et le loyer a été augmenté.

**275.3121**      *Achat et consommation d'eau*

La loi a changé concernant l'hygiène. Aujourd'hui, la piscine ne peut plus pomper l'eau du lac. La consommation d'eau est passée de 6'000m<sup>3</sup> à 25'000m<sup>3</sup>. L'eau est prise aujourd'hui du réseau de l'eau potable.

**276.3141**      *Entretien courant*

Dix appartements ont été rénovés rapidement. Les montants ne sont pas passés dans le crédit-cadre, mais bien imputés dans ce compte. D'où le montant important.

**300.3091**      *Frais de formation du personnel*

La formation pour l'ensemble du personnel par le Délégué à la sécurité a été reportée.

**526.4271**      *Loyers des concierges*

Réaffectation de l'appartement du concierge qui est parti à la retraite. L'appartement a été transformé en classe à l'école de La Part-Dieu.

**Service de l'Urbanisme (URB)**

**351.3011**      *Traitements du personnel*

Il y a eu un recrutement durant l'année et donc le poste de travail n'a pas été promu sur l'année.

**351.3012**      *Salaire du personnel auxiliaire*

Remplacement d'une personne absente longue durée

**351.3101**      *Frais de bureau et économat*

Il y a eu plus de frais dans le cadre des démarches participatives. Ce sont les « tous ménages » envoyés.

**351.3517**      *Participation déficit transports publics*

Il y a eu une augmentation de fréquentation post-covid. Puis une loi (vote) fédérale a augmenté également la contribution fédérale. En gros, il y a plus de revenus et moins de charges ce qui explique le remboursement des acomptes payés en trop.

**351.3809**      *Attribution au fonds de réserve pour création place de parc*

C'est la taxe que les propriétaires paient quand ils construisent : dès qu'il y a une terrasse, surélévation etc., il y a un forfait pour compenser une place de parking ou place de stationnement pour les vélos etc. qui est encaissé. Ce montant est versé dans le fond qui se trouve sur la page 217 dans la brochure (le fond est à CHF 1.8 million).

**Durabilité (DUR)**

**352.3012**      *Salaire du personnel auxiliaire*

Due à une maternité. Voir le compte d'allocation APG

**352.3656**      *Association Amelive, service Dring-Dring*

Le service était très prudent sur la communication. Il ne souhaitait pas surcharger l'association et exploser les demandes. C'est changé pour 2024.

**352.4359**      *Prestations diverses*

Concerne les vélos PubliBike qui étaient gérés par l'OSEO puis repris par la Ville.

## **Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien (TRA)**

**400.3809** *Attribution au fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé suite à des actes d'incivilités*

Le montant est un remboursement d'assurance. Ledit fonds est alimenté jusqu'à il y a deux ans (voir page 217, compte : 9282.400.01 = CHF 140'000.— CHF). Aujourd'hui, il manque un règlement pour pouvoir utiliser ce fond.

**430.3012** *Salaires du personnel auxiliaire*

Il y a eu des personnes qui ont été absentes suite à un accident et/ou une absence de longue durée. Aussi, il y a des engagements auxiliaires durant l'été où la ville connaît une augmentation des festivités, donc aussi du déchet.

**431.3185** *Vérificateurs de décès*

Le canton envoie une personne qui vérifie le décès. Procédure normale.

**460.3311.xx** *Amortissements divers*

C'est une mesure unique et spéciale pour 2023 : le règlement sur les amortissements a changé au 01.01.2024. Le nouveau plan comptable prévoit des durées précises d'amortissement pour le patrimoine financier et administratif. À la page 216 de la brochure, compte 928.11, il y a le résumé du chiffre amorti par le fonds de réserve des collecteurs.

(<https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2023/decembre/numero-70/actualites-de-la-direction-des-finances-communales>).

**470.4527** *Part des communes limitrophes*

Des armoires électriques se trouvant sur sol veveysan et qui alimente des lampadaires d'une commune voisine (exemple : Rue Reller, Crosets, etc.).

## **Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)**

Il y a des variations dans les charges salariales, car il y a eu l'engagement d'une adjointe administrative. Information en amont : un nouveau chef du secteur famille est engagé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Il y a également un oubli dans les comptes : l'amortissement des écrans installés dans les écoles.

### **Sport**

**275.3121** *Achat et consommation d'eau*

Une nouvelle décision du canton interdit le pompage de l'eau dans le lac. Alors il faut utiliser l'eau du réseau de distribution.

**275.3141** *Entretien courant*

Il y a eu beaucoup de frais comme un tuyau en fibrociment qui était fissuré.

**275.4361.02** *Ristourne d'assurance*

Il y a une maladie à long terme. D'où cette prestation si élevée.

**951.3020** *Traitement spéciaux – activités sportives*

**951.3020.01** *Traitements spéciaux – activités sportives*

La différence est historique : dans le premier compte, il y a des salaires auxiliaires des moniteurs sportifs imputés et budgétés au compte 951.3012. Dans le deuxième, ce sont les subsides de J+S qui sont imputés. C'est une anomalie qui devrait être corrigée au plus tard avec l'implémentation du MCH2.

**951.3653.10** *Subvention à l'Association Vevey sur Glace*

C'est le montant qui est versé comme tous les ans à cette association. Le coût de l'installation de 2023/2024 ne sera connu qu'en 2024.

## **Education**

**502.3003** *Jetons de présence du Conseil d'Établissement*  
Peu de séances en 2023. Une seule d'entre elles a été annulée.

**505.3011** *Traitements du personnel*  
Le concierge est externe aujourd'hui. Et le taux de l'animateur a été réduit.

**509.3170** *Frais d'organisation de conférences et d'action diverses*  
Tous les projets souhaités n'ont pas été réalisés (pedibus, coup de balai, ping-pong).

**528.3662.02** *Cours et campus de ski*  
Il n'y a pas eu de sortie de ski en 2023. Remplacé par d'autres activités.

## **Famille**

**58101.3091** *Frais de formation du personnel*  
Le service souhaite que le personnel se forme. Les CAS sont chers et parfois reportés, car le temps manque.

**58106.3080** *Personnel intérimaire facturé par des tiers*  
L'entreprise veveysane « À la maison » fournit du personnel en cas d'absence. C'est le seul moyen de faire face à l'absentéisme qui est grand.

**58105** *Unité d'accueil préscolaire « les Petits Pois »*  
Cette institution est fermée et les loyers réglés.

**58106** *Unité d'accueil préscolaire « Les Écureuils »*  
Ne fait plus partie du réseau VV.

**58201.3011** *Traitement du personnel - Unité d'accueil parascolaire « Les Marionnettes » et*

**58203.3011** *Traitement du personnel - Unité d'accueil parascolaire « Les Cèdres »*

Il y a 30 places parascolaires aux Marionnettes et 24 places parascolaires aux Cèdres. À noter qu'il y a une différence dans les salaires selon l'âge, la formation et l'expérience.

**585.3655.01** *Contribution aux structures d'accueil collectives*  
Il n'y a pas eu de création de nouvelles places.

## **Sécurité (ASR)**

**600.3143** *Entretien et renouvellement des horodateurs*

Ces imputations sont variables. À noter qu'en 2022, la Ville a changé les horodateurs et de ce fait, moins d'entretien. Ce compte est équilibré avec le compte 600.4801 Prélèvement sur fond de réserve.

**600.3511.02** *Cellule de gestion des événements majeurs (CGEM)*

La mise en place de 4 points d'urgence pour la ville en cas de coupure d'électricité coûte finalement plus que prévu. Un bureau d'ingénieur a été mandaté. Aujourd'hui, des lignes électriques ont été installées et la mise en place se poursuit.

**600.3521** *Participation à la charge nette de l'Association de communes Sécurité Riviera*

ASR a moins dépensé que prévu. Ceci résulte aussi du fait qu'il manque du personnel. En 2023, il y avait 6 postes de policier vacants. Aussi, les rénovations du poste de police de Clarens ne se sont pas réalisées. Le projet « Odyssée » a été abandonné à la suite d'une cyberattaque. Les charges d'amortissements et les frais informatiques ont baissé également. Puis il y a eu une augmentation des recettes de parking qui est due non seulement à la nouvelle tarification (payant le dimanche), mais aussi l'introduction de l'application « Pay by phone ». De 2019 à 2023, il y a eu une augmentation de 38% de recette. Les amendes d'ordre ont augmenté de 14%. La vente des cartes à gratter pour les places de parking a connu également un grand succès.

## **Service de la cohésion sociale (COS)**

### *700.3011 Traitement des salaires*

Il y a deux postes à pourvoir.

### *700.3091 Frais de formation du personnel*

Le temps pour de la formation a tout simplement manqué.

### *700.3181 Frais d'affranchissement*

Beaucoup d'envois postaux de l'aide sociale communale. Mais aussi par exemple le « plan canicule » aux aînés. L'envoi par la Poste reste le plus courant.

### *700.3185 Honoraires et frais d'expertise*

Concernant le projet de la politique du logement, le service a travaillé avec un mandataire qui a facturé en 2022. Il a été prévu de débiter la cartographie du deal de rue, mais le projet s'est reporté en 2024. D'où la différence entre le budget et les comptes.

### *703.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers*

C'est une mauvaise imputation. Elle devrait figurer dans le 703.3012.

### *703.3141 Entretien des bâtiments*

Concerne des travaux à la villa Métisse qui n'appartient pas à la Commune.

### *703.3170 Frais d'animation*

Les projets n'ont pas pu voir le jour, car il n'y a pas encore de déléguée engagée dans le secteur de l'intégration.

### *752.3655.05 Centre de jour (déficit d'exploitation)*

Une convention avec la fondation Beau-Séjour règle la prise en charge du déficit.

## **Service de la culture (SCU)**

### *810.3161 Loyers bureaux à Simplon 14-16*

Le bureau de la culture a déménagé en juin 2023 et donc quitté les locaux au Simplon. L'administration a décidé d'arrêter d'imputer un loyer à des dicastères.

### *810.3185 Prestations des tiers*

Sont imputés ici des projets de communication. La chargée de communication a démissionné et une nouvelle personne va commencer en octobre de cette année.

### *810.3185.01 Honoraires de supervision*

Une réserve si le service a besoin de l'aide juridique ou un expert pour recruter, voir aussi pour le défraiement d'un jury expert.

### *814.3653.19 Subsidés pour la danse contemporaine*

Auparavant, le Dansomètre figurait avec deux lignes budgétaires dans les comptes. Elles ont été regroupées sous ce compte.

## **Musée photo**

### *82031.3012 Salaires du personnel auxiliaire*

M. Luc Debraine, l'ancien directeur, est parti à la retraite et son remplacement fut difficile à trouver. M. Debraine est resté un peu plus longtemps et son salaire a été imputé sur ce compte.

### *82031.4362 Remboursement des frais*

Imputation d'une aide financière de British Tabacco qui soutient une collection.

## **Musée historique**

8205.3012 *Salaires du personnel auxiliaire*

Avant d'être nommée directrice du musée, Mme Abbott était en place ad intérim. D'où ces frais.

## **Bibliothèque**

Rien à signaler

## **Service des relations humaines (RHU)**

141.3091 *Frais de formation du personnel*

Il y a eu un grand travail fait sur la culture du « feedback » tant sur un retour positif que négatif. Néanmoins, pas toutes les formations ont pu se faire comme souhaité.

145.3011 *Traitements des apprentis(es)*

Il n'y a eu que 22 places sur 26 d'occupées. D'où la baisse du montant.

xxx.4361 *Allocations de maternité et perte de gain (APG)*

Il y a aujourd'hui des postes de travail « fantôme » ce qui signifie qu'il n'y a pas de reprise de travail et que la personne reste sous contrat de la Commune. Ce que la Commune essaie d'éviter. Il y a à ce jour 5 cas.

## **Bureau animation jeunesse (ANI)**

Rien à signaler

## **Musée Jenisch Vevey (MJV)**

82021.3102 *Annonces et abonnements journaux*

Ce CHF 1.— résulte effectivement d'une promotion sur les réseaux sociaux.

82021.3119 *Achats pour les collections*

Le budget 2023 a demandé de faire des économies et le musée peut économiser dans ce domaine de l'achat pour les collections.

82021.3185.02 *Honoraires et frais d'expertises*

Une donation a été contestée par les héritiers (le fonds « Fred Deux »)

82021.3802 *Attribution au fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann*

Mme Zeerleder-Thormann a donné des œuvres et un montant d'environ CHF 5 millions dont 2 millions ont été placés à la banque. Il y a deux écritures, l'une finance des activités du musée et l'autre concerne la gestion du fonds.

82021.4653 *Participations et subventions de tiers*

OFC (Office fédéral de la culture) a donné une aide dans le secteur de la valorisation.

## **Examen de la brochure**

### **Brochure des comptes : tableaux du bilan (p. 171)**

#### **Actif**

910 Disponibilités

Le versement du 13<sup>e</sup> salaire en décembre et le versement du canton concernant les impôts qui s'est fait avec date de la comptabilisation au 4 janvier, 24 font que les disponibilités sont inférieures à l'année 2022.

### **Brochure des comptes : tableaux complémentaires (p.179)**

#### **Dettes et intérêts**

Le taux d'emprunt a légèrement augmenté.

L'emprunt à court terme a augmenté à la suite de l'achat des immeubles au Plumhof 60. Stratégie municipale de passer par l'emprunt à court terme. Il manque la comparaison avec l'année 2022.

#### **Cautionnements et engagements**

Il est difficile d'obtenir des informations sur les différents cautionnements. Le boursier a fait une tentative, mais l'a interrompue, car il faut investir énormément de temps pour récolter les informations auprès de tous les clubs, coopératives, fondations et groupements. Par conséquent, les montants sont identiques depuis des années et couvre à maximum.

#### **Titres**

Information : si une Commune souhaite vendre ses actions (services industriels), ce sont d'abord d'autres Communes qui peuvent les acheter.

Ces titres représentent des réserves latentes de plusieurs millions pour la Commune de Vevey. Il s'agit d'une simple opération comptable.

#### **Fonds de réserve au bilan**

Le plan MCH2 prévoit de réduire le nombre de fonds. Les fonds qui n'ont pas de règlement seront affectés à un fonds général. Il y a des fonds très anciens. Il existe un « carnet rose » (appellation de notre boursier) qui contient des informations de la provenance, mais il n'y a pas d'indication sur l'utilisation. Ces fonds ne représentent pas de liquidité. Si on ferme un tel fonds, on doit recourir à la dette pour faire le transfère. C'est encore un casse-tête.



## **Préavis N°17/2024**

### **32 – Intérêts passifs**

Aujourd'hui, l'endettement net est à 177%. La limite est fixée à 250%. Dans cette analyse, il faut prendre en compte la fortune du patrimoine financier. Cette fortune que possède Vevey (environ CHF 600 millions) permet de recourir facilement à des emprunts.

### **40 – Impôts**

L'effet dynamique de la péréquation est à prendre en considération. Variable d'une année à l'autre.

### **42 – Revenus du patrimoine**

On note que les revenus du patrimoine représentent environ 15 points fiscaux.

### **Marge d'autofinancement**

À rappeler que la marge d'autofinancement doit permettre de couvrir les investissements et les charges. Ce qui n'était pas le cas en 2023. La Ville a dû emprunter pour payer certains investissements (Plumhof 6).

### **Frein à l'endettement**

Avec la nouvelle loi sur les Communes (en cours d'élaboration au canton), un frein à l'endettement sera introduit. Actuellement, le Canton étudie des pistes pour même pouvoir obliger une commune à augmenter les impôts sans possibilité de référendum. Ce débat est suivi de près par les communes.

## **Conclusions**

La Cogest a analysé les comptes avec soins et peut confirmer que les comptes sont bien tenus et justes. Elle félicite la Municipalité que les comptes sont meilleurs que le budget 2023. Aussi, la Cogest est consciente que de nombreuses rénovations, transformations et adaptations n'ont pas été faites dans cette Ville au cours des dernières décennies. Les bâtis scolaires sont d'une urgence prioritaire, même s'il n'y a pas de rendement issu à ces rénovations.

La Cogest salue la stratégie à long terme consistant à investir dans l'immobilier, à le rénover et à l'entretenir. Avec un revenu de CHF 12 millions en 2023, cette stratégie commence à porter ses fruits.

Néanmoins, l'endettement reste inquiétant et la Cogest garde sous l'œil l'autofinancement et espère que l'autofinancement revient à un niveau plus stable. L'autofinancement est certes positif, mais il a la tendance à la diminution ces dernières années.

La Cogest regrette que Vevey n'ait pas pu réaliser les comptes 2023 avec le nouveau plan comptable MCH2.

Le cadre du projet pilote offre à notre ville des possibilités de jouer un rôle important dans le Canton de Vaud. Il aurait été bien de jouer ce rôle jusqu'au bout et d'être une commune compétente, moderne et travailleuse. En tant que membre du projet pilote et durant les 2 dernières années, la Ville de Vevey a identifié les éventuels problèmes, risques ou lacunes de la solution, mais n'a pas procédé aux ajustements nécessaires. La Ville n'a donc pas pu démontrer la valeur et l'impact du MCH2. Dommage pour le Canton de Vaud, dommage pour la commune.

Dans le vote final, le préavis des comptes **est accepté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis N° 17/2024, du 15 avril 2024, concernant les Comptes communaux de l'exercice 2023

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2023 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 4'515'166.76
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Pour la commission de gestion  
Présidente sous-commission Comptes

  
Sarah Dohr

Vevey, le 27 mai 2024